



Réglementation des animaux domestiques

- Les animaux sont admis à la discrétion de la direction jusqu'à un maximum de 2 par emplacement/logement.
- Seuls les animaux de petite taille, dont la hauteur au garrot ne dépasse pas 40 centimètres, sont acceptés.
- La présence d'animaux et leur taille/race doivent être obligatoirement signalés au moment de la réservation et de l'arrivée.
- La direction se réserve le droit de ne pas accepter un animal, s'il ne respecte pas ce qui a été déclaré au moment de la réservation.
- Au Camping Village il y a des distributeurs gratuits de sacs biodégradables pour récupérer les excréments de vos amis à 4 pattes.
- Les animaux sont admis dans toutes les zones du camping, à l'exception des sanitaires, de la petite épicerie, des installations sportives, de l'aire de jeux et de certaines zones du restaurant. Ils doivent toujours être tenus en laisse et muselés s'il s'agit d'animaux agressifs.
- Il est interdit d'amener des animaux à la plage en raison des dispositions spécifiques de l'autorité portuaire locale.
- Il est absolument interdit de doucher les animaux à l'intérieur des sanitaires ou des douches. Les animaux ne peuvent être lavés que dans les zones désignées indiquées par le personnel du Camping Village.
- Les propriétaires d'animaux doivent veiller à ce que leur animal ne dérange pas les autres clients du camping, en envahissant l'emplacement/logement .
- Les propriétaires des animaux doivent s'assurer de respecter les normes de santé et d'hygiène pendant le séjour. Toute utilisation de linge de bain ou de lit pour les animaux est interdite, ainsi que de les laisser monter sur les lits, les fauteuils, les chaises et les tables.
- Tout dommage causé à des tiers et aux structures du Village par des animaux est à l'entière responsabilité du propriétaire.
- Les clients qui entrent dans le Camping Village déclarent avoir reçu une copie de ce règlement au moment de la réservation et/ou de l'entrée, et qu'ils l'acceptent sans exception.
- La direction se réserve le droit de retirer immédiatement les clients du village qui ne respectent pas les règles spécifiées dans les points indiqués ci-dessus.
- La Direction n'accepte aucune maltraitance des animaux même si elle est effectuée par les propriétaires légitimes qui seront signalés aux autorités compétentes.

LA DIRECTION